

ACTION URGENTE

PAKISTAN. IL FAUT LIBÉRER DEUX AVOCAT·E·S SPÉCIALISTES DES DROITS HUMAINS CONDAMNÉS

Le 23 janvier, les avocat·e·s spécialistes des droits humains Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha ont été arrêtés de manière arbitraire et dès le lendemain, le 24 janvier, condamnés à 10 et 17 ans de prison pour des publications sur les réseaux sociaux considérées comme « hostiles à l'État » et qualifiées d'« informations fausses et mensongères », en vertu de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité. Huit mois se sont écoulés et l'appel de leur sentence et de leur condamnation n'a toujours pas été examiné. Imaan Mazari-Hazir souffre de graves problèmes de santé en détention : elle a besoin de soins médicaux urgents, qui lui ont été refusés à plusieurs reprises. Les autorités pakistanaises doivent annuler leur condamnation et libérer Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre Shehbaz Sharif

Prime Minister's Office

Constitution Avenue G-5/2, Islamabad, Pakistan

Courriel : info@pmo.gov.pk

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris afin d'attirer votre attention sur le maintien illégal en détention d'**Imaan Mazari-Hazir** et **Hadi Ali Chattha**, éminents avocat·e·s spécialistes des droits humains.

Arrêtés le 23 janvier, Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha ont été condamnés dès le lendemain, le 24 janvier, à 10 et 17 ans d'emprisonnement pour des publications sur les réseaux sociaux en vertu de dispositions de la Loi de 2016 relative à la prévention de la cybercriminalité, en lien avec des accusations de « cyberterrorisme » et de diffusion d'« informations fausses et mensongères ». Bien que leur procès ait soulevé de vives préoccupations quant au respect des garanties d'équité, les demandes d'Imaan Mazari-Hazir et de Hadi Ali Chattha visant à suspendre l'exécution de leur peine de prison et à faire appel de leur condamnation n'ont pas été examinées par les juridictions supérieures, en particulier la Haute Cour d'Islamabad. Les tribunaux n'ayant pas examiné leurs recours dans le délai de deux semaines fixé par la Cour suprême, il est à craindre que les autorités ne recourent à des stratégies visant à prolonger leur détention arbitraire, ce qui pourrait également constituer une violation de leur droit de faire appel.

En outre, je suis très préoccupé·e par les informations faisant état de la mauvaise santé d'Imaan Mazari-Hazir au cours du dernier mois, période durant laquelle elle a souffert de problèmes dentaires et gastro-intestinaux. Alors qu'elle a abondamment saigné des gencives, les autorités pénitentiaires ne lui ont pas permis de consulter un dentiste. Sa famille lui a envoyé des médicaments après avoir consulté un dentiste, mais les autorités pénitentiaires ne lui ont pas tout livré. On a également découvert qu'elle souffre d'une infection pulmonaire et de problèmes gastriques. La famille d'Imaan Mazari-Hazir a noté que de nombreuses détenues au sein de cet établissement pénitentiaire souffrent de maladies infectieuses, et qu'aucune mesure n'est prise pour endiguer leur propagation au sein de la prison pour femmes.

Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha sont emprisonnés à titre de représailles pour leur action en tant qu'avocats spécialisés dans la défense des droits humains et pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression en manifestant leur solidarité envers des militant·e·s et des mouvements au Pakistan. Leur incarcération au titre de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité continue de soulever de graves questions quant au détournement de la loi pour faire taire la dissidence dans le pays et va à l'encontre des obligations internationales du Pakistan en matière de droits humains.

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les condamnations prononcées

contre Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha soient annulées et qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition. Dans l'attente de leur libération, je vous prie de faire en sorte qu'Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha puissent bénéficier sans délai de tous les soins adaptés dont ils ont besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 23 janvier 2026, les avocat-e-s spécialistes des droits humains Imaan Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au tribunal où ils devaient comparaître dans le cadre d'une plainte déposée contre eux. Ils ont été interpellés alors qu'ils avaient bénéficié d'une libération sous caution dans l'attente de leur arrestation deux jours plus tôt, le 21 janvier. Selon des témoins oculaires, les forces de l'ordre ont fait un usage excessif de la force lors de leur interpellation. Conduits à la prison d'Adiala, à Rawalpindi, près d'Islamabad, la capitale du Pakistan, ils y sont toujours incarcérés. Le 24 janvier, un tribunal de district et de grande instance d'Islamabad a condamné Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha à 10 et 17 ans de prison en vertu des articles 9 (glorification d'une infraction), 10 (cyberterrorisme) et 26-A (informations fausses ou mensongères) de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité, en raison de leurs messages postés sur X exprimant principalement leur solidarité avec les militant-e-s baloutches et pachtounes et critiquant la politique de l'armée pakistanaise. Hadi Ali Chattha a été inculpé d'avoir partagé les publications d'Imaan Mazari. Leur procès a été mené avec une hâte inhabituelle et ils ont été privés à plusieurs reprises du droit de procéder au contre-interrogatoire des témoins et de présenter des éléments de preuve contre eux.

Depuis leur incarcération, Imaan et Hadi ont déposé des requêtes [faisant appel](#) de leur condamnation et demandant la suspension de leur emprisonnement. Les tribunaux n'ont pas examiné ces requêtes en raison de manœuvres d'attribution, comme par exemple refuser d'inscrire l'affaire à l'ordre du jour. Le 2 mars, la Haute Cour d'Islamabad a dissous la cour chargée d'examiner leur recours. Après avoir interjeté appel devant la Cour suprême, celle-ci a ordonné à la Haute Cour d'Islamabad le 12 mai de rendre un jugement dans un délai de deux semaines sur les demandes de suspension de peine. Malgré cela, aucune véritable audience consacrée à l'appel n'a eu lieu.

Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha ont été soumis à une détention arbitraire et ont fait l'objet de poursuites pénales à de multiples reprises ces dernières années en raison de leur travail en faveur des droits humains. Imaan a été arrêtée pour des accusations de terrorisme après avoir pris la parole lors d'un rassemblement du Mouvement de protection pachtoun (PTM), en août 2023. Elle a été libérée sous caution une semaine plus tard. En octobre 2024, Imaan et Hadi ont été [arrêtés](#) pour des accusations de terrorisme, parce qu'ils avaient retiré des barrages érigés par la police lors d'une visite de l'équipe internationale de cricket à Islamabad. Ils ont été relâchés quelques jours plus tard. Une plainte a été déposée à leur encontre en août 2025 en vertu de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité, pour des tweets soi-disant « hostiles à l'État » ; des mandats d'arrêt ont alors été décernés à leur encontre. Tous deux se sont vus accorder une libération sous caution dans l'attente de leur arrestation, mais Hadi Ali Chattha a été brièvement arrêté le 29 octobre 2025 dans le cadre de cette affaire. Le 15 janvier 2026, le tribunal [a annulé](#) leur libération sous caution, Imaan ayant présenté une demande d'excuse pour son absence à l'audience, due à une maladie. Le 16 janvier, il a ordonné leur interpellation dans les 24 heures. Ils se sont vus accorder une libération sous caution le 19 janvier, mais d'autres chefs d'inculpation ont été portés à leur encontre par le biais d'un procès-verbal introductif inconnu jusqu'alors, en date de juillet 2025, en lien avec une manifestation organisée par le Comité Baloch Yakjehti (BYC), à Islamabad.

Tous deux sont avocat-e-s spécialistes des droits humains et âgés de 33 ans : Imaan Mazari est originaire d'Islamabad, tandis que Hadi Ali Chattha est originaire de Multan. Ils se sont mariés en 2023. Imaan et Hadi défendent des victimes de la répression étatique depuis des années, en particulier des journalistes ciblés en vertu des lois pakistanaises relatives à la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité, des victimes accusées au titre des lois sur le blasphème et des victimes de disparitions forcées. En juin 2025, Imaan a reçu le prix « Jeune Inspiration » du Forum mondial de l'expression.

Les autorités pakistanaises mènent une vaste répression de la liberté d'expression. Depuis l'adoption de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité en 2016, de très nombreux [journalistes](#), défenseur-e-s des droits humains et membres et sympathisant-e-s de partis d'opposition sont arrêtés et harcelés en vertu de ce texte. En janvier 2025, la Loi a été [modifiée](#) afin de restreindre encore davantage la liberté de parole et d'ajouter l'article 26-A, qui prévoit une peine maximale de trois ans d'emprisonnement pour « informations fausses ou mensongères ». Amnesty International a également [recueilli des informations](#) sur un système de surveillance et de censure au Pakistan, qui sert à cibler les [journalistes](#) et les [avocat-e-s](#) spécialistes des droits humains. Les autorités [bloquent](#) et ralentissent de plus en plus fréquemment l'accès à Internet afin d'entraver la tenue de manifestations et la circulation des informations. Les militant-e-s, en particulier ceux qui appartiennent aux identités ethniques [baloutches](#) et [pachtounes](#), sont pris pour cibles par le biais des lois antiterroristes et soumis à des disparitions forcées.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, ourdou
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 mars 2027

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Imaan Mazari-Hazir (elle), Hadi Ali Chattha (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa33/0660/2026/fr/>